



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

DOSSIER DE PRESSE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

18 OCTOBRE 2024



Cneser du 10|10|2024 : déclaration liminaire de la CFDT

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) du 10 octobre 2024 s'ouvrait en présence de Patrick Hetzel, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La délégation CFDT au Cneser lui a souhaité la bienvenue tout en lui rappelant ses préoccupations.

Monsieur le Ministre,

Comme le veut la tradition, nous vous souhaitons la bienvenue dans cette instance, que vous connaissez d'ailleurs déjà pour l'avoir fréquentée en un autre temps.

Nous espérons pouvoir travailler ensemble pour construire l'avenir de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, auquel nous sommes (tous) attachés. Cet avenir ne peut s'inventer que dans le dialogue avec ses acteurs, et notamment avec les organisations représentatives des personnels. Le Cneser doit être un lieu de dialogue ; cela suppose de l'écoute, de la confiance, pour aller, au-delà des idées reçues, au bout de questions dont les enjeux pour notre pays sont considérables. Les représentants de la CFDT, première délégation de cette assemblée, appliqueront avec exigence ces préceptes, et feront tout leur possible pour avoir avec vos équipes, dans cette assemblée et au-delà, un dialogue le plus constructif et le plus efficace possible.

Nous rappelons l'importance que nous attachons au respect des libertés universitaires et à une grande liberté de parole dans le cadre de nos institutions d'enseignement supérieur et de recherche, dans le respect de la diversité des opinions et de la déontologie scientifique.

Dans l'immédiat, nous espérons que votre venue au Cneser sera l'occasion pour vous de rassurer les représentants de l'ESR français que nous sommes sur le financement de notre activité, et notamment sur le respect des engagements pris dans le cadre de la loi de programmation de la recherche.*

Nous avons deux questions :

Concernant le budget, malgré votre annonce, il reste néanmoins que les établissements n'ont plus de marges et qu'il y aura, en réalité, des coupes dans les budgets des établissements. Pouvez-vous donc nous dire quelles sont les missions que l'ESR devra abandonner à hauteur de ces coupes ?

* Voir « Déclaration liminaire de la CFDT au Cneser du 10 septembre 2024 », site de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, 10 sept. 2024, <https://urlz.fr/sCF1>

Concernant l'empilement de réformes menées trop rapidement entraînant un épuisement des personnels. Pourrons-nous prendre le temps, enfin, monsieur le Ministre, de vrais bilans, et de vraies négociations ?

Le ministre n'a pas répondu précisément à des questions dont l'objet, il est vrai, était de lancer un dialogue dans la durée. Le ministre ayant annoncé son intention de rencontrer rapidement les organisations syndicales, la CFDT entend bien se saisir de cette occasion pour poursuivre cette conversation et porter nos revendications pour les agents de l'enseignement supérieur et la recherche !



Une rentrée universitaire sans ministre, mais des dossiers et des personnels en souffrance !

En cette rentrée universitaire singulière, sans majorité parlementaire, sans ministre et sans projet d'avenir porté au plus haut niveau de l'État, la CFDT rappelle ses priorités pour l'Enseignement supérieur et la Recherche publiques.

La séquence issue de la dissolution de l'Assemblée nationale a abouti à une situation politique inédite, mais n'a pas modifié les difficultés que traverse l'ESR. Nos établissements restent sous-dotés en moyens humains et financiers. Leur bâti est souvent vétuste et inadapté pour faire face au changement climatique. Nous ne cessons de constater l'érosion du pouvoir d'achat des agent·e·s public·que·s de l'ESR, dans un contexte d'inflation non maîtrisée et de rémunérations bloquées.

Plusieurs réformes ont aggravé cette situation : le pilotage quantitatif de nos établissements, notamment par le biais des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp), la course aux regroupements en établissements publics expérimentaux... Ce faisant, on affaiblit la démocratie universitaire, et on aggrave la charge de travail des collègues. Du côté de la vie étudiante, les repas étudiants à 1 € étaient certainement une mesure utile. Cependant, le surcroît de travail pour les collègues des Crous n'a pas été compensé et les situations de souffrance au travail se multiplient.

UN BLOCAGE INSTITUTIONNEL MALVENU

Sur toutes les réformes, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques regrette le manque de concertation de la part du précédent gouvernement. Et maintenant, la vacance actuelle du pouvoir bloque structurellement tout dialogue social au niveau ministériel... Cela nous empêche d'obtenir de nouvelles avancées concrètes pour les agent·e·s.

La démission du gouvernement a également interrompu des réformes en cours :

- Pour la formation initiale des enseignant·e·s, c'est un soulagement pour les collègue·s impliqué·e·s dans ces formations. Le calendrier intenable que l'ancien gouvernement tentait d'imposer était de l'ordre de la maltraitance ! Néanmoins, nous ne souhaitons pas le maintien de la situation antérieure : les négociations doivent reprendre au plus vite. Et qu'on écoute, cette fois-ci, les professionnel·le·s de la formation des enseignant·e·s et des personnels d'éducation !

- Sur la situation des enseignant-e-s affecté-e-s dans l'enseignement supérieur (Esas), par notre travail dans les instances, nous avons obtenu des avancées. Nous n'y renoncerons pas. Elles étaient insuffisantes : nous continuerons à négocier pour avoir davantage.
- Sur d'autres réformes en cours, comme l'autonomie des universités, le temps de travail annuel des fonctions support (Biatss et ITA), le dialogue social n'avait jamais vraiment démarré. Le cap reste incertain, et les sujets d'inquiétude ne manquent pas !

INQUIÉTUDE POLITIQUE, INQUIÉTUDE BUDGÉTAIRE... QUI DÉPASSE LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Pendant toute la séquence électorale, conformément à ses valeurs, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques s'est mobilisée contre l'extrême-droite. Le danger a été temporairement écarté, mais le Rassemblement national sort encore renforcé de cette séquence. Nous voyons partout la libération de la parole raciste, antisémite, xénophobe, homophobe et transphobe, que nous condamnons avec énergie. Nous serons de plus vigilant-e-s face à toute tentative de restreindre les libertés académiques et la liberté de recherche, qu'elles viennent de l'intérieur de l'institution ou d'autres acteurs.

C'est donc sous le signe de l'inquiétude que s'ouvre cette année universitaire. Nous avons en particulier de fortes craintes quant au futur budget de l'ESR. Ce que l'on sait des lettres de cadrage envoyées par le gouvernement démissionnaire est préoccupant. Les engagements pluriannuels pris dans le cadre de la loi de programmation de la recherche étaient clairs. Ils doivent être respectés pour maintenir la confiance des personnels envers la parole de l'État. Au demeurant, même si un projet de budget était finalement présenté au Parlement, serait-il adopté ? Il y a là le risque d'une crise grave et inédite.

Les jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024 l'ont montré : les services publics, si on leur en donne les moyens, sont un facteur d'unité et d'espérance pour notre pays. L'Enseignement supérieur et la Recherche, où se construit notre avenir, peuvent et doivent jouer ce rôle.



Projet de loi de finances 2025 : une rigueur désespérante pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le projet de loi de finances pour 2025, marqué par l'abandon des ambitions budgétaires de la loi de programmation de la recherche (LPR), prépare une année noire pour les établissements et les agent·e·s obérant l'avenir.

Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, le projet de loi de finances 2025 est bien, comme on le craignait, un budget de rigueur, qui abandonne toute ambition de développement d'un secteur vital pour le pays et prive les agent·e·s et les usager·e·s de toute perspective d'amélioration de leurs conditions de travail et d'études.

RENONCEMENT À LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE

Ce projet de loi de finances est marqué par le renoncement à suivre, même de loin, les engagements chiffrés de la loi de programmation pour la recherche. Ainsi, pour le programme 172 (qui finance les organismes nationaux de recherche), l'augmentation programmée par la LPR pour 2025 était de 346 € ; le PLF n'en prévoit que 58. Pour le programme 150 (formation et recherche universitaires), les 100 M€ de hausse annoncés sont également inférieurs à ce que prévoyait la LPR. Et, au sein de ce programme, les crédits destinés à la recherche universitaire sont, eux, en baisse de 38 M€...

Il est de plus flagrant que ces « hausses » du budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, bien inférieures à 1 %, correspondront en réalité à des baisses en euros constants...

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les objectifs de performance annoncés se résignent à un tassement de la place de la recherche de la France dans la production scientifique mondiale.

UN PROJET DE LOI DE FINANCES FRAGILISANT

En matière de formation, même manque d'ambition. Un fait mérite d'être souligné : au printemps dernier, les collègues avaient été choqué·e·s de voir apparaître, dans le cadre de la première vague des contrats d'objectifs de moyens et de performance (Comp), des outils quantitatifs, jamais

discutés avec la communauté universitaire, destinés à contraindre les établissements à «rationaliser» leur offre de formation. Or, c'est bien la généralisation de ces dispositifs qu'annoncent les annexes du PLF. Il s'agit là, manifestement pour le ministère, de préparer, à moyen terme, une forte contraction de l'offre de formation, qui mettra collègues et usager·e·s dans la plus grande difficulté... Ainsi, même si la légère hausse du budget global (en euros courants tout au moins) permet de laisser entendre que l'on maintient les objectifs de Lisbonne en matière d'enseignement supérieur, on se prépare en réalité à les abandonner.



Ajoutons à cela que, pour le programme 150, cette « hausse » nominale en crédits de paiement cache une nette baisse des autorisations d'engagement. Cela s'explique par l'effondrement des budgets pour les investissements immobiliers, qui passent de 370 à 204 M€. Position budgétaire incompréhensible au vu de l'état de délabrement d'une grande partie du parc immobilier universitaire, engendrant des effets délétères sur les conditions de travail et d'études. Sans parler des coûts financiers, énergétiques et conséquences environnementales que cela représente.

CONSÉQUENCES DIRECTES POUR LES ÉTUDIANT·E·S ET LES FONCTIONNAIRES

Les nouvelles ne sont pas meilleures concernant la vie étudiante (programme 231) : le gouvernement anticipe une baisse des versements d'aide, et ne prévoit aucun accroissement des moyens humains qui permettrait de faire face à la hausse de l'activité liée aux indispensables tarifs sociaux dans la restauration. L'ambition d'une réforme structurelle des aides sociales aux étudiant·e·s est abandonnée pour de bon ; et les conditions de travail des agent·e·s vont continuer à se dégrader.

Il faut ajouter à cela la perspective d'une hausse des prélèvements pour les pensions des fonctionnaires (le « CAS Pension ») : pour les établissements qui gèrent leur masse salariale (c'est 80 à 92 % du budget des universités), cette hausse, si elle n'est pas compensée, sera un coup de rabot supplémentaire sur le budget des établissements. Or, le PLF 2025 ne prévoit rien sur ce point, alors que cette hausse est aujourd'hui largement présentée comme inévitable, seul son montant étant encore en doute.

C'est donc, pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, un bien mauvais budget que propose le gouvernement, et les formules de rhétorique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne peuvent masquer cette réalité.

Ce à quoi renonce le gouvernement, c'est à investir pour l'avenir du pays et pour sa jeunesse ; la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques ne peut l'accepter.

Transition écologique : déclaration de la CFDT au conseil d'administration du Cnous

Les élu·e·s CFDT Éducation Formation Recherche Publiques au conseil d'administration du Cnous sont intervenu·e·s sur la présentation du bilan de la première année de la «stratégie transition écologique».

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs, les membres du conseil d'administration,

Pour la CFDT, engagée de longue date sur les questions environnementales, transformer collectivement notre modèle économique et social ne pourra se faire que par une transition écologique juste.

Juste en répartissant équitablement les efforts ; juste socialement en garantissant les investissements nécessaires et l'accompagnement des personnes le plus vulnérables ; juste en passant par un dialogue social réel pour anticiper, planifier et coconstruire démocratiquement.

Les personnels sont en première ligne des transformations parce que ce sont eux qui les mettent en œuvre et qui sont les premiers à subir les conséquences non anticipées des changements.

Former les personnels, élaborer des stratégies locales, missionner des référents pour la mise en œuvre des transformations liées à la transition écologique, tout cela va dans le bon sens.

Mais cette transition écologique a un coût et les mesures devront être financées intégralement par l'État.

Le projet de réseau 2024-2027 doit le prendre en compte.

Les difficultés budgétaires des établissements sont réelles et de nouvelles dépenses non financées viendraient perturber fortement les budgets de fonctionnement, et en particulier l'enveloppe dédiée à la masse salariale. Pour la CFDT, ce serait inacceptable et injuste au regard des conditions de travail actuelles déjà bien dégradées.

Mener la transition écologique au sein du réseau, c'est faire évoluer les activités des personnels dans tous les secteurs restauration, hébergement, administratif, mais aussi s'interroger sur la consommation énergétique des bâtiments.

À moyens constants, des priorités devront être identifiées, sauf si avec les mêmes moyens on priorise une chose au détriment d'une autre ; il en est ainsi depuis longtemps pour les personnels.

L'exemple du développement de notre réseau en est la preuve : toutes les nouvelles structures ont été créées à moyens constants depuis ces 50 dernières années. Résultat, aujourd'hui les conditions de travail sont détériorées par une charge et une intensification du travail avérées. L'audit flash sur la démarche QVCT et prévention des risques au sein du réseau en mai et juillet 2024 pose un diagnostic inquiétant.

Cette démarche de transition écologique s'inscrit dans un triptyque humain/ environnement/activités.

Dans les Crous, comme ailleurs, les actions environnementales ne doivent pas se faire au détriment de l'humain ou de l'activité. Par conséquent, avant d'engager toute action, son impact sur l'activité, l'organisation du travail et la qualité de vie au travail des agents de l'établissement doit être mesuré (objectif du premier axe du nouveau projet de réseau).

Les représentants du personnel doivent être consultés sur les évolutions envisagées. Nous serons particulièrement vigilants sur ces points.

Le contexte économique et les baisses de dépenses publiques annoncées par le 1er ministre nous laissent songeurs. Les personnels s'interrogent sur la manière dont nous allons poursuivre le chantier de transition écologique et de manière plus générale l'activité du réseau.

Dans les semaines à venir, le budget 2025 sera examiné.

Pour la CFDT, il devra répondre en priorité aux besoins de moyens humains, laissés en suspens depuis bien trop longtemps !

Par ailleurs, suite aux propos du Premier ministre de ces derniers jours sur la redistribution des postes de fonctionnaires vers les missions de contact avec le public, nous jugeons que les Crous sont directement concernés par le contact avec le public étudiant avec les métiers de proximité, en restauration, en hébergement et dans les services centraux.

Les services supports qui permettent le fonctionnement du réseau ne doivent pas être en reste car l'intensification de la charge de travail depuis plusieurs années dégrade considérablement les conditions de travail et l'attractivité des métiers de l'administration.

Nous vous remercions de votre attention.

*Pour les élu·e·s CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
au CA du Cnous*

Temps de travail des Biatss : comptes et mécomptes de la Cour des comptes

Les observations définitives de la Cour des comptes envisagent le temps de travail des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (Biatss) sous un jour nettement défavorable aux agent·e·s, avec une vraie tache aveugle sur le rôle du dialogue social. La Cour souligne toutefois le caractère très insuffisant des primes perçues par les Biatss de l'ESR.

La Cour des comptes a publié début 2024 ses « observations définitives » sur le temps de travail des Biatss dans l'Enseignement supérieur. Ce type de publication lui permet de revenir sur les observations faites en référé (ici celui du 19 septembre 2019), de faire le point sur la mise en œuvre de ses recommandations et le cas échéant d'en formuler de nouvelles. Les conclusions du référé de 2019, comme ces nouvelles observations, appellent, selon nous, un certain nombre d'analyses d'un point de vue syndical. En effet, ces travaux ne nous semblent pas avoir suffisamment pris en compte les réalités de travail des agent·e·s.

RETOUR SUR LES ACCORDS TEMPS DE TRAVAIL DES BIATSS

Les critiques de la Cour des comptes portent moins sur le temps de travail des Biatss que sur la manière dont il est calculé. Le dialogue social qui avait suivi la loi sur les 35 h portait surtout sur la manière dont ce temps de travail était décompté. Les modifications de ces modes de calcul ont souvent été en défaveur des salarié·e·s. Elles ont souvent minimisé ou annulé le bénéfice de la réduction du temps de travail sur leur qualité de vie.

En ce qui concerne les personnels non enseignants de l'Éducation nationale (y compris ceux de l'enseignement supérieur, qui dépendaient alors du même ministère), les négociations avec les organisations syndicales ont débouché sur un accord. Celui-ci avait été moins défavorable sans doute aux agent·e·s que bien d'autres. La mise en place de cet accord a fait l'objet de plusieurs textes réglementaires, en particulier l'arrêté du 15 janvier 2002, précisé par une circulaire.

LES IRRÉGULARITÉS SUPPOSÉES DE L'ACCORD DE 2002

Aujourd'hui, La Cour des comptes considère ces textes comme non conformes à la législation en vigueur sur différents points. L'argumentaire déployé ne convainc pas la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques. Notamment :

- **Sur les jours de fractionnement.** La Cour rappelle d'abord que ces jours de fractionnement avaient pour objet d'encourager les agent·e·s à fractionner leurs congés. Puis elle affirme que nos collègues doivent en être exclu·e·s parce que, précisément, leurs congés sont fractionnés!

Ou, plus exactement, parce que la nécessité du service imposant ce fractionnement, la mesure incitative n'est pas nécessaire et ne doit donc pas s'appliquer. Une logique bien étrange : il suffirait donc aux employeurs d'imposer d'autorité le fractionnement des congés pour que les salarié-e-s perdent le bénéfice de ces jours supplémentaires...

- **Sur la prise en compte dans le temps de travail de 20 minutes de pause méridienne.** La Cour en postule l'irrégularité en affirmant, sans le démontrer, que les agent-e-s ne sont pas, pendant ces vingt minutes, à la disposition de leur employeur. Or on sait que la grande majorité des agent-e-s prennent leur pause méridienne soit dans les bâtiments ou sur le campus de leur université, soit dans la proximité immédiate. Ils et elles n'hésitent pas non plus à décaler, voire à supprimer, cette pause lorsque le service le nécessite.

Les griefs en illégalité contre les textes de 2002 nous semblent contestables et éloignés des réalités professionnelles des agent-e-s. Au demeurant, la Cour des comptes n'étant pas le Conseil d'État, elle n'a pas le pouvoir de statuer sur la légalité des décisions administratives. Ces décisions restent en vigueur tant que l'autorité compétente ne les a pas révoquées ou que la justice administrative ne les a pas annulées.

Pour la CFDT, la chose est entendue : tant que les accords de 2002 ne sont pas abrogés, ils doivent s'appliquer ; et les accords locaux qui pourraient être conclus ne sauraient être moins-disants par rapport à ceux-ci.

L'INDEMNITAIRE DES BIATSS : UN SCANDALE CONFIRMÉ PAR LA COUR

Dans ses observations définitives, la Cour insiste cependant sur la faiblesse des primes et indemnités perçues par cette catégorie de personnel. Elle n'avait pas souligné cet aspect dans son rapport initial. Or depuis des années, la CFDT dénonce le décalage criant entre les indemnités perçues par nos agent-e-s et celles qui sont versées dans d'autres secteurs et d'autres versants de la Fonction publique. C'est particulièrement vrai pour les agent-e-s de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Crous, dont les indemnités ont, malgré les nombreuses promesses, peu évolué depuis la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep). Le fait qu'une juridiction, dont la vocation est de garantir la plus grande parcimonie dans la dépense des deniers de l'État, analyse cette réalité constitue une confirmation spectaculaire !

Ce constat amène malheureusement la Cour à un raisonnement que nous ne partageons pas. Elle propose en effet la réévaluation de ces indemnités... mais à la condition sine qua non que cela s'accompagne d'une augmentation du temps de travail effectif. Un simple « travailler plus pour gagner plus », donc ? La CFDT le dit et le répète, cela ne correspond pas aux aspirations des agent-e-s, qui demandent aujourd'hui un meilleur équilibre entre leurs vies personnelles et professionnelles. Pire encore : ayant procédé à un chiffrage du supposé sous-travail des agent-e-s, la Cour démontre que la réévaluation indemnitaire qu'elle propose aurait un cout nettement inférieur à ce chiffrage. Autrement dit, ce « donnant-donnant » serait en réalité défavorable aux agent-e-s.

Pour la CFDT, il n'est pas acceptable de faire de l'augmentation du temps de travail une condition nécessaire de l'amélioration de la rémunération des Biatss.

Mais, à l'inverse, il n'est pas envisageable de négocier sur le temps de travail tant que persiste cette insuffisance des rémunérations !

ET MAINTENANT ? QUEL DIALOGUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES BIATSS ?

Nous l'avons dit, les accords de 2002 étaient issus du dialogue social. Pour la CFDT, leur modification éventuelle ne peut donc que procéder de ce dialogue. En n'oubliant pas que les circonstances ne sont

pas les mêmes en 2024 : augmentation considérable de la charge de travail et du niveau de technicité requis, sous-qualification des emplois, sans parler de l'application difficile des accords sur le télétravail. Parler du temps de travail des Biatss, c'est parler travail.

La CFDT y est prête. Encore faut-il que ce dialogue soit approfondi et loyal. Son but devra être non pas de se conformer à des règles de calcul finalement largement arbitraires, mais d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agent-e-s.



Par Boubloub, CC BY-SA 4.0

Situation des Esas, on fait le point !

Personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans le supérieur (Esas) : des mesures ont été promises, mais seront-elles mises en œuvre ?

Les dernières négociations syndicales auraient déjà dû aboutir à une amélioration significative du cadre d'exercice des Esas si l'actualité politique n'avait pas mis à l'arrêt le fonctionnement du gouvernement. Une mesure, particulièrement attendue et réclamée avec force par la CFDT, a cependant été mise en place cet été. Il s'agit de la mensualisation et de la nouvelle revalorisation de la prime d'enseignement supérieur (PES). Pour l'année 2024, elle est fixée à 3 142,75 euros (arrêté du 29/02/2024).

Plusieurs annonces faites en décembre 2023 restent encore à confirmer par des textes :

- La hausse du montant cible de la PES doit être poursuivie. Elle devait être fixée à 4 200 € (au lieu de 3 200 €) pour 2027. La CFDT demande donc un calendrier précis des étapes restant à accomplir pour atteindre ce montant.
- Des modifications de la réglementation doivent être effectuées, et concernant notamment le décret du 25 mars 1993 qui fixe le cadre d'exercice des enseignants de l'Éducation nationale affectés dans le supérieur, afin de mieux tenir compte de la réalité du terrain notamment en :
 - fixant les obligations de service des enseignant·e·s du premier degré affecté·e·s dans l'Enseignement supérieur : même volume horaire annuel (384 h) pour les professeur·e·s des écoles affecté·e·s dans le supérieur que pour les professeur·e·s du secondaire ; maintien des plafonds hebdomadaires correspondant à ceux du SCO et déjà inscrits dans ledit décret (21 h max. par semaine) ;
 - permettant la prise en compte dans le service annuel de l'ensemble des missions confiées aux Esas via la mise en place d'un référentiel d'équivalences horaires ;
 - doublant le montant plafond de la prime de responsabilités pédagogiques (PRP) ;
 - alignant les conditions d'accès à ces primes sur le dispositif Ripec, notamment en ce qui concerne les situations de cumul d'activité ;
 - renforçant les aménagements de service, pour faciliter des activités de recherche par exemple ;
 - fixant des garanties pour le déroulement de la carrière des Esas grâce à l'évolution de leurs conditions d'évaluation et des critères d'examen des dossiers.

Dans les discussions de ces derniers mois avec l'administration, la CFDT Éducation, Formation et Recherche publiques a formulé ses demandes et obtenu des engagements de l'administration. Nous n'y renoncerons pas !



Fiche d'identité de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Le Syndicat général de l'éducation nationale (Sgen-CFDT) a été créé en 1937. En 2024, il est devenu la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques. Elle compte 24 000 adhérent·e·s.

Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques est une fédération de syndicats qui, au sein de la CFDT, rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :

- de l'Éducation nationale,
- de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique,
- de l'Enseignement agricole public,
- des services de la Jeunesse et des Sports,
- des établissements d'enseignement et de recherche français à l'étranger et personnels détachés ou recrutés localement dans les établissements culturels.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques est membre du Comité syndical européen de l'éducation et de l'Internationale de l'éducation.

Elle est composée de trente-et-une structures territoriales, dont trois nationales :

- Syndicat de médecins de l'Éducation nationale (Snamspen),
- Syndicat des travailleurs de la recherche extramétropolitaine (Strem),
- Recherche Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.

Contact presse : Yasmine Tlass

Tél. : 01 56 41 51 10 - 06 42 20 18 81

atdepresse@sgen.cfdt.fr

@SyndicatSgenCFDT

@AtpSgen / @SgenCFDT

Répartition des rôles et missions au sein de la commission exécutive de la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Catherine Nave-Bekhti



Secrétaire générale

✉ secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr
✉ cnave-bekhti@sgen.cfdt.fr
✉ @CNaveBekhti
☎ 07 83 76 82 40

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Relation avec les cabinets ministériels
Relations presse et médias
Relations intersyndicales
Relations avec les associations
Relations avec les partis politiques,
suivi des relations avec les
parlementaires
Coordination de l'action revendicative
Coordination des instances
ministérielles
Jeunesse et Sports
Iréa
Solidarité internationale, droits humains

Membre du Bureau national
confédéral

Membre du CSAMEN

David Romand



Trésorier

✉ dromand@sgen.cfdt.fr
✉ @_dromand
☎ 06 95 95 16 10

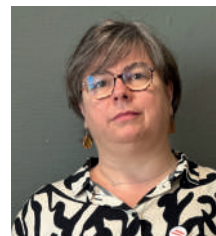
SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Transition écologique juste • Temps
de travail de qualité pour tou-te-s les
agent-e-s • Organisation – finances

Vie et travail militant à la fédération,
secrétariats et séminaires fédéraux
• COF • Responsable de la GRH
des salarié-e-s • Suivi des élu-e-s
CAPN • Suivi des élu-e-s en CSA et
mandaté-e-s en formation spécialisée

Personnels d'enseignement et
d'éducation du 2^d degré • Personnels
des Greta • Personnels de MLDS

Laetitia Aresu



✉ laresu@sgen.cfdt.fr
✉ @LaetitiaAresu
☎ 06 60 12 73 61

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Lutte contre l'extrême-droite • Politique
des personnels

Élections professionnelles • Égalité
professionnelle entre femmes
et hommes • Protection sociale
complémentaire • Santé et sécurité
au travail • Personnels en situation de
handicap • Action sociale • Éducation
prioritaire

Personnels d'enseignement et d'édu-
cation du 2^d degré • Professeur-e-s des
écoles • Personnels des Crous • AESH
• AED • Contractuel-le-s

CE de l'Uffa CFDT Fonction publique •
commission confédérale femmes • CNC

CSAMEN • Formation spécialisée santé
et sécurité au travail du CSAMEN •

CPPS des ministères EN JS ESR • CCFP

Christophe Bonnet



✉ cbonnet@sgen.cfdt.fr
✉ @cbonnet_sgen
☎ 06 03 92 05 30

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Contractuel-le-s • Conforter et améliorer la démocratie dans la gouvernance de l'ESR • Enseignement supérieur et recherche publique • Participation au secteur politique des personnels • Pôle juridique

International, Europe • Encadrement • Gouvernance • Établissements et organismes de l'ESR • Suivi du Cneser

Chercheur-se-s, enseignant-e-s-chercheur-se-s ITA-ITRF • Personnels des bibliothèques • Administrateur-trice-s d'État • Personnels des Crous

BN de la CFDT Cadres

CSAMESR • CCFP • CSFPE

Caroline Brisedoux



✉ cbrisedoux@sgen.cfdt.fr
✉ @cbrisedoux
☎ 07 68 60 40 76

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Temps de travail de qualité pour tous les agent-e-s • Conforter et améliorer la démocratie dans la gouvernance de l'ESR

Développement • Politique d'éducation et de formation • Enseignement supérieur et recherche publique

Formation des personnels • Écoles • Oscar • Vie et fonctionnement des écoles, agir dans son école

Professeur-e-s des écoles • Esas

Membre du CSE • Membre du Cneser

Florence Dubonnet



✉ fdubonnet@sgen.cfdt.fr
✉ @Fdubonnet
☎ 06 70 48 02 19

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Contractuel-le-s

Politique des personnels • Formation-études • Juridique

Télétravail • Formation des personnels • Jeunesse et Sports • Services déconcentrés • Opérateurs (Cned, Canopé, Onisep, FEI)

Contractuel-le-s • AESH • AED • Personnels administratifs • Personnels ITRF • Personnels des bibliothèques • Personnels de santé • Personnels sociaux

CNC

CSFPE

Laurent Gomez



✉ lgomez@sgen.cfdt.fr
✉ @lagoz1
☎ 06 64 27 14 08

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Transformation écologique juste

Développement, organisation-finances

Développement • Politique d'éducation
et de formation

Élections professionnelles • Collèges
et lycées • Santé et sécurité au travail •
Base de donnée sociale

Personnels d'enseignement et d'édu-
cation du 2^d degré • Professeurs des
écoles

Jean-Marc Marx



Trésorier adjoint
✉ jmmarx@sgen.cfdt.fr
✉ @theodonis
☎ 06 47 86 43 82

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Rendre l'école inclusive

Communication • Formation-études,
CFF • Organisation-finances •
Politique d'éducation et de formation

Égalité professionnelle entre les
femmes et les hommes • Lutte contre
les discriminations • Éducation
prioritaire, mixité sociale • École

Professeur-e-s des écoles • PsyEN •
AESH

Sylvie Perron



✉ sperron@sgen.cfdt.fr
✉ @PERRONSYLVIE2
☎ 06 89 20 03 02

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Rendre l'école inclusive

Communication • Politique
d'éducation et de formation •
Politique des personnels

Enseignement agricole public •
Voie professionnelle • Formation
professionnelle • Orientation des
élèves et étudiant-e-s • Formation et
certification • Éducation prioritaire,
mixité sociale • Encadrement •
Gouvernance • Action sociale

Cadres pédagogiques (perdir,
IEN, IA-IPR) • CPE • PsyEN •
PLP • Responsable du bureau
des entreprises (RBDE) •
Accompagnement santé et social
dans l'enseignement scolaire, dans
l'enseignement supérieur et dans les
établissements des sports

Alexis Torchet



✉ atorchet@sgen.cfdt.fr

✉ @atorchet

☎ 06 20 12 70 37

SECTEURS, PÔLES, CATÉGORIES - FILIÈRES PROFESSIONNELLES, MANDATS

Lutte contre l'extrême-droite

Organisation-finances • Communica-
tion : rédacteur en chef du magazine
Profession Éducation

Collèges et lycées